

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

du Jeudi 24 mars 2016

Le Jeudi 24 mars 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Christine FORNES), Christian BAISE (Pouvoir Bernard REY), Jean-José BETTIOL, Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), André COLLON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Béatrice GUERIN (Pouvoir à Claude TRASSARD), Bruno HENRY, Marie LABROSSE, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Marie-Claude OVISTE, Michel RAYMOND (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Monique RONGEON, Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Nathalie TISSERAND, Marie-Christine THEVENET, Frédéric VALLOS (Pouvoir à Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Daniel VIGNARD (Savigneux), Patrick LOUAHALA (CCDSV), Yves PARRAU (CCDSV)

Secrétaire de séance : Pascal CUNY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Adopté sans remarques.

INFORMATIONS PREALABLES :

▪ **Décisions du bureau prises par délégation du Conseil Communautaire :**

Délibérations :

- 2016B04 Tourisme - Demande de subvention au FSIL – Travaux de mise aux normes et d'amélioration de l'historial du Saint Curé d'Ars
- 2016B05 Aménagement - Transport – Demande de subvention au FSIL – Travaux d'aménagement d'un cheminement doux sur la RD 933 à Massieux
- 2016B06 Transport - Demande de subvention au FSIL – Accessibilité des arrêts de bus
- 2016B07 Travaux - Bâtiments - Demande de subvention au FSIL – Travaux d'accessibilité des ERP communautaires

▪ **Décisions du président prise par délégation du Conseil Communautaire :**

Marchés en procédure adaptée :

Marché à bon de commande pour travaux de fouilles archéologiques tranche est du Technoparc à Civrieux – EVEHA (87000) :

- Tranche ferme 1 : 80 840 € HT
- Tranche Ferme 2 : 253 280 € HT
- Tranche conditionnelle 2 : 25 530 € HT

▪ **Informations données en séance :**

Vie communautaire

- CDCl de l'Ain : L'amendement défendu par la CCDSV pour modifier la proposition n°10 du SDCI portant sur l'extension du SMIDOM de Thoisy aux communes de Messimy et Chaleins et ayant pour conséquence l'intégration dès 2017 des activités du SMICTOM dans la CCDSV a été retenu par la Commission. La proposition n°10 du SDCI est désormais libellée comme suit : « *Maintien des communes de Messimy et Chaleins au SMICTOM Saône Dombes et retrait de la communauté de communes Chalaronne centre pour le territoire de Chaneins, St Trivier sur Moignans et Valeins, du SMIDOM de Thoisy* ».
- Extension du périmètre de transport urbain : Le Préfet de l'Ain indique par courrier du 15 mars 2016, que suite à la loi NOTRe, la CCDSV est désormais autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et que la notion de périmètre de transport urbain (PTU), est remplacée par celle de « ressort territorial de l'AOM ». La CCDSV devra définir les lignes relevant du transport urbain ou interurbain, en fonction de la fréquence de desserte et de l'espacement moyen des arrêts.
- Schéma de mutualisation : Les communes ont reçu la proposition de schéma de mutualisation sur lequel leur avis est sollicité. Il est rappelé qu'une réponse est attendue sous 3 mois, faute de quoi l'avis est réputé favorable. Afin que le conseil communautaire puisse adopter rapidement ce schéma, il est demandé aux conseils municipaux de délibérer avant ce délai.
- Historial du Saint curé d'Ars : L'inauguration du musée aura lieu à l'occasion des journées européennes des métiers d'art (JEMA), le samedi 02 avril 2016.
- Contentieux MOIROUX / CCDSV sur la station d'épuration à Massieux : Le juge des référés, saisi par Mr et Mme MOIROUX, riverains de la STEP des bords de Saône, vient de condamner la CCDSV à indemniser les époux MOIROUX pour la somme de 100 000 € au titre du préjudice sur la valeur de la maison. Le président indique qu'il fait appel de cette décision qui a été prise sans tenir compte de la présence antérieure d'une station d'épuration.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des CA et affectation des résultats (6)
2. Vote des budgets (7)
3. Vote des taux de fiscalité locale (TH, CFE, TEOM, ...)
4. Désignation des représentants communautaires au sein des syndicats de rivières (SRTC ou SIAH)
5. Participation au Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Morbier-Formans
6. Fixation du Versement Transport, des tarifs des transports urbains et des frais de dossier pour les transports scolaires
7. Proposition de portage foncier par l'EPF de l'Ain : Ancienne gare de Reyrieux
8. Conventions avec les associations gestionnaires des équipements petite enfance
9. Parc d'activités de Trévoux - Vente de terrain

1. FINANCES – Approbation des Comptes Administratifs 2015, affectation des résultats et bilan des cessions et acquisitions

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente en charge des Finances, présente au Conseil communautaire les différents comptes administratifs des 6 budgets de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée pour l'exercice 2015 qui présentent les résultats suivants :

Budget Principal - Compte administratif 2015 et affectation du résultat de fonctionnement 2015 (TTC)

	Investissement	Fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2014	-136 609,12	1 526 026,55	
Affectations 2014 faites en 2015		0,00	
Recettes 2015	2 374 627,94	13 168 404,43	
Dépenses 2015	-4 436 759,58	-12 377 979,40	
Résultat 2015	-2 062 131,64	790 425,03	
Résultat cumulé (réel de clôture 2015)	-2 198 740,76	2 316 451,58	
Recettes Reports 2016	1 279 700,00		
Dépenses Reports 2016	-2 717 100,00		Disponible repris au BP 2016 c/R002
Résultat corrigé des restes à réaliser	-3 636 140,76	2 316 451,58	0,00

Budget Assainissement Collectif - Compte administratif 2015 et affectation du résultat de fonctionnement 2015 (assujetti à la TVA)

	Investissement	Fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2014	3 355 972,52	1 696 269,77	
Affectations 2014 faites en 2015		1 684 127,48	
Recettes 2015	5 616 078,25	2 815 202,05	
Dépenses 2015	-7 306 701,08	-2 032 634,10	
Résultat 2015	-1 690 622,83	782 567,95	
Résultat cumulé (réel de clôture 2015)	1 665 349,69	794 710,24	
Recettes Reports 2016	1 693 800,00		
Dépenses Reports 2016	2 509 500,00		Disponible repris au BP 2016 c/R002
Résultat corrigé des restes à réaliser	849 649,69	794 710,24	794 710,24

Budget Assainissement Non Collectif - Compte administratif 2015 et affectation du résultat de fonctionnement 2015 (assujetti à la TVA)

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture de l'exercice 2014	0,00	22 405,03
Affectations 2014 faites en 2015		0,00
Recettes 2015	0,00	46 958,63
Dépenses 2015	0,00	59 984,91
Résultat 2015	0,00	-13 026,28

Résultat cumulé (réel de clôture 2015)	0,00	9 378,75	
Recettes Reports 2016	0,00		
Dépenses Reports 2016	0,00		Disponible repris au BP 2016 c/R002
Résultat corrigé des restes à réaliser	0,00	9 378,75	9 378,75

Budget Aménagement des zones d'activités Dombes Saône Vallée - Compte administratif 2015 et constatation du résultat de fonctionnement 2015 (comptabilité de stocks - HT) :

	Investissement	Fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2014	32 605,99	328 047,70	
Affectations 2014 faites en 2015		0,00	
Recettes 2015	3 246 909,72	4 852 755,30	
Dépenses 2015	4 838 038,53	4 853 298,90	
Résultat 2015	-1 591 128,81	-543,60	
Résultat cumulé (réel de clôture 2015)	-1 558 522,82	327 504,10	
Recettes Reports 2016	0,00		
Dépenses Reports 2016	0,00		Disponible repris au BP 2016 c/R002
Résultat corrigé des restes à réaliser	-1 558 522,82	327 504,10	327 504,10

Budget Immobilier d'Entreprises Dombes Saône Vallée - Compte administratif 2015 et affectation du résultat de fonctionnement 2015 (assujetti à la TVA – HT)

	Investissement	Fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2014	-878 539,19	483 175,84	
Affectations 2014 faites en 2015		410 791,84	
Recettes 2015	2 141 761,35	434 891,57	
Dépenses 2015	894 729,34	331 279,69	
Résultat 2015	1 247 032,01	103 611,88	
Résultat cumulé (réel de clôture 2015)	368 492,82	175 995,88	
Recettes Reports 2016	0,00		
Dépenses Reports 2016	10 000,00		Disponible repris au BP 2016 c/R002
Résultat corrigé des restes à réaliser	358 492,82	175 995,88	175 995,88

Budget Transport - Compte administratif 2015 et constatation du résultat de fonctionnement 2015 :

	Investissement	Fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2014	-14 441,71	340 947,49	
Affectation 2014 faites en 2015		14 441,71	
Recettes 2015	14 441,71	892 687,66	
Dépenses 2015	-18 131,05	-980 544,98	
Résultat 2015	-3 689,34	-87 857,32	
Résultat cumulé (réel de clôture 2015)	-18 131,05	238 648,46	
Recettes Reports 2016	0,00		
Dépenses Reports 2016	0,00		Disponible repris au BP 2016 c/R002
Résultat corrigé des restes à réaliser	-18 131,05	238 648,46	220 517,41

A l'issue des présentations, M. Bernard GRISON, Président de la CCDSV quitte la salle. M. Raymond MOUSSY, est désigné président de séance à l'unanimité.

Le Conseil communautaire, sous la présidence de M. Raymond MOUSSY, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Prend acte** du Compte Administratif 2015 du **Budget Principal**, et constate sa conformité avec le compte de gestion du Trésorier.
- ✓ **Affecte** l'excédent de fonctionnement (réel cumulé) dans le **Budget Principal 2016** au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 2 316 451,58 €.
- ✓ **Décide de reprendre** les résultats de 2015 dans le **Budget Principal 2016** au compte D001 en dépenses d'investissement le déficit 2015 pour un montant de 2 198 740,76 €.
- ✓ **Prend acte** du Compte Administratif 2015 du **Budget Assainissement Collectif**, et constate sa conformité avec le compte de gestion du Trésorier.
- ✓ **Décide** de reprendre les résultats 2015 dans le **Budget Assainissement Collectif 2016** comme suit :
 - en recettes d'investissement, cpte R001, l'excédent 2015 pour un montant de 1 665 349.69 €,
 - en recettes de fonctionnement, cpte R002, l'excédent 2015 pour un montant de 794 710.24 €.
- ✓ **Prend acte** du Compte Administratif 2015 du **Budget Assainissement Non Collectif**, et constate sa conformité avec le compte de gestion du Trésorier.
- ✓ **Décide** de reprendre les résultats de 2015 dans le **Budget Assainissement Non Collectif 2016** comme suit :
 - en recettes de fonctionnement, cpte R002, l'excédent 2015 pour un montant de 9 378.75 €.
- ✓ **Prend acte** du Compte Administratif 2015 du **Budget Aménagement des zones d'activités Dombes Saône Vallée**, et constate sa conformité avec le compte de gestion du Trésorier.
- ✓ **Décide de reprendre** les résultats de 2015 dans le **Budget Aménagement des zones d'activités économiques 2016** comme suit :
 - en dépenses d'investissement, cpte D001, le déficit 2015 pour un montant de 1 558 522.82 €,
 - en recettes de fonctionnement, cpte R002, l'excédent 2015 pour un montant de 327 504.10 €.

- ✓ **Prend acte** du Compte Administratif 2015 du **Budget Immobilier d'Entreprises Saône Vallée**, et constate sa conformité avec le compte de gestion du Trésorier.
- ✓ **Décide** de reprendre les résultats de 2015 dans le **Budget Immobilier d'Entreprises Dombes Saône Vallée 2016** comme suit :
 - en recettes d'investissement, cpte R001, l'excédent 2015 pour un montant de 368 492.82 €,
 - en recettes de fonctionnement, cpte R002, l'excédent 2015 pour un montant de 175 995.88 €.

Par 34 voix pour et 1 voix contre (Olivier EYRAUD) :

- ✓ **Prend acte** du Compte Administratif 2015 du **Budget Transport**, et constate sa conformité avec le compte de gestion du Trésorier.
- ✓ **Affecte** l'excédent de fonctionnement (réel cumulé) de 238 648,46 €, dans le **budget Transport 2016** comme suit :
 - en recettes d'investissement, cpte 1068, pour un montant de 18 131,05 €,
 - en recettes de fonctionnement, cpte R002, le solde disponible, soit 220 517,41 €
- ✓ **Décide de reprendre** au compte D001 en dépenses d'investissement, le déficit 2015 pour un montant de 18 131,05 €,

Bilan des acquisitions et cessions 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L-5211-37 et 38) et au vu du bilan des acquisitions et cessions immobilières sur les différents budgets communautaires de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée pour l'année 2015, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Prend acte** du bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée pour l'année 2015 enregistrées sur les différents budgets communautaires et dont le détail figure au tableau annexé à la présente.

2. FINANCES – Vote des Budgets Primitifs 2016 et des taux de fiscalité

Budget Principal - Budget primitif 2016

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2016 du **Budget Principal** et rappelle les hypothèses prises en compte (Cf diaporama présenté en séance).

Elle souligne la faiblesse des marges de manœuvre du fait d'une capacité d'autofinancement réduite, et de l'incertitude sur les dotations de l'Etat qui ne sont pas encore notifiées.

Des projets d'investissements lourds sont engagés (gymnase du futur collège, portage économique du PA de Montfray, ...) ; Néanmoins la charge de la dette devrait s'alléger dans les 3 prochaines années du fait de la fin de plusieurs emprunts transférés.

Il est proposé de débattre de la fiscalité avant le vote du budget. Proposition adoptée.

La proposition d'une hausse de la fiscalité est discutée. M. Claude TRASSARD considère que le taux de fiscalité peut nuire à l'attractivité du territoire et n'est pas cohérent avec la position des communes de ne pas augmenter les impôts locaux.

Le président rappelle que la collectivité se doit de répondre aux besoins d'équipements et de services des entreprises et de la population qui vient s'installer sur le territoire. Des réductions de dépenses de fonctionnement ont été opérées depuis la première version présentée ; La commission finances et le bureau ont revu les propositions à plusieurs reprises.

M. Bernard REY fait remarquer que le budget assainissement a dû augmenter la redevance de façon obligatoire pour anticiper le financement d'investissements indispensables mais qu'il serait nécessaire pour le budget principal de « réduire la voilure », c'est-à-dire maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Au terme du débat, le Conseil communautaire, sous la présidence de M. Bernard GRISON, par 1 Abstention, 14 voix Contre et 22 voix Pour :

✓ **Fixe**

- * le taux de CFE (Contribution Foncière des Entreprises) à 22,17 %
- * le taux de TH (Taxe d'Habitation) à 6,699 %
- * le taux de TFB (Taxe sur le Foncier Bâti) à 0,012 %
- * le taux de TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) à 2,02 %

Le budget principal est mis aux voix et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 1 voix Contre (M. Olivier EYRAUD) et 36 voix Pour :

- ✓ **Adopte le budget primitif 2016 du Budget Principal**, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Sections	Montant en € HT
Fonctionnement dépenses	13 674 400,00
Fonctionnement recettes	13 674 400,00
Investissement dépenses (Hors RAR)	7 615 241,00
Investissement recettes (Hors RAR)	7 615 241,00

Budget Assainissement Collectif – Budget primitif 2016

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2016 du **Budget Assainissement collectif**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 1 voix Contre (M. Olivier EYRAUD) et 36 voix Pour :

- ✓ **Adopte le budget primitif 2016 du Budget Assainissement Collectif**, qui s'équilibre comme suit :

Sections	Montant en € HT
Fonctionnement dépenses	3 617 410.24
Fonctionnement recettes	3 617 410.24
Investissement dépenses	6 954 949.69
Investissement recettes	6 954 949.69

Budget Assainissement Non Collectif – Budget primitif 2016

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2015 du **Budget Assainissement Non Collectif**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 1 voix Contre (Mr Olivier EYRAUD) et 36 voix Pour :

- ✓ **Adopte le budget primitif 2015 du Budget Assainissement Non Collectif**, qui s'équilibre comme suit :

Sections	Montant en € HT
Fonctionnement dépenses	151 678.75
Fonctionnement recettes	151 678.75
Investissement dépenses (Hors RAR)	0,00
Investissement recettes (Hors RAR)	0,0

Budget Aménagement des Zones d'Activités Economiques Dombes Saône Vallée - Budget primitif 2016

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2016 du **Budget Aménagement des Zones d'Activités économiques Dombes Saône Vallée**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 1 voix Contre (Mr Olivier EYRAUD) et 36 voix Pour :

- ✓ **Adopte le budget primitif 2016 du Budget Aménagement des Zones d'Activités économiques Dombes Saône Vallée, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :**

Sections	Montant en € HT
Fonctionnement dépenses	7 706 511.70
Fonctionnement recettes	7 706 511.70
Investissement dépenses	6 995 030.42
Investissement recettes	6 995 030.42

Budget Immobilier d'Entreprises Dombes Saône Vallée– Budget primitif 2016

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2016 du **Budget Immobilier d'Entreprises Dombes Saône Vallée**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 1 voix Contre (Mr Olivier EYRAUD) et 36 voix Pour :

- ✓ **Adopte le budget primitif 2016 du Budget Immobilier d'Entreprises Dombes Saône Vallée, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :**

Sections	Montant en € HT
Fonctionnement dépenses	552 596.00
Fonctionnement recettes	552 596.00
Investissement dépenses	1 240 190.00
Investissement recettes	1 240 190.00

Budget Transport - Budget primitif 2016

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2016 du **Budget Transport**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 1 Abstention (Mme Chantal NOEL), 1 voix Contre (Mr Olivier EYRAUD) et 35 voix Pour :

- ✓ **Adopte le budget primitif 2016 du Budget Transport, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :**

Sections	Montant en € HT
Fonctionnement dépenses	1 660 217,41
Fonctionnement recettes	1 660 217,41
Investissement dépenses (Hors RAR)	72 131,05
Investissement recettes (Hors RAR)	72 131,05

Budget GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations) Dombes Saône Vallée- Budget primitif 2016

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2016 du **Budget GEMAPI Dombes Saône Vallée**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 1 voix Contre (Mr Olivier EYRAUD) et 36 voix Pour :

- ✓ **Adopte le budget primitif 2016 du Budget GEMAPI Dombes Saône Vallée, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :**

Sections	Montant en € TTC
Fonctionnement dépenses	422 000,00
Fonctionnement recettes	422 000,00
Investissement dépenses (Hors RAR)	226 300,00
Investissement recettes (Hors RAR)	226 300,00

3. FINANCES – Vote du taux de la TEOM

Le Président, Bernard GRISON, rappelle que par délibération du 13 octobre 2014, la CCDSV a décidé de percevoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur la totalité de son territoire en lieu et place du SMICTOM Saône Dombes et de lui verser une participation d'un montant équivalent à la taxe prélevée.

Les bases de la TEOM sur les 19 communes sont affectées d'un taux différent selon un zonage établi en fonction du service rendu :

- **Zone 2 : Un service par semaine pour les communes de :** Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Civrieux, Fareins, Misérieux, Parcieux, Rancé, Saint Bernard, Saint Didier de Formans, Saint Jean de Thurigneux, Sainte Euphémie, Savigneux, Trévoux (hors centre-ville), Toussieux, Villeneuve.
- **Zone 3 : Deux services au moins par semaine pour les communes de :** Beauregard, Frans, Massieux, Reyrieux, Trévoux (centre-ville).

Les taux de la taxe ont été harmonisés sur l'ensemble du territoire, dès l'année 2015 tout en maintenant le zonage selon le service rendu.

Le produit attendu de la TEOM en 2016 est fixé à 2 555 000 € (montant communiqué par le SMICTOM).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **Fixe les taux de la TEOM à appliquer aux deux zonages (1 service ou 2 services au moins) du territoire communautaire selon le tableau suivant :**

Commune	Nombre de services par semaine	Rappel taux 2015	Taux 2016
Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Civrieux, Fareins, Misérieux, Parcieux, Rancé, Saint Bernard, Saint Didier de Formans, Saint Jean de Thurigneux, Sainte Euphémie, Savigneux, Toussieux, Trévoux, Villeneuve	1 service	8%	7.801%
Beauregard, Frans, Massieux, Reyrieux, Trévoux (centre ville)	2 services au moins	10%	9.801%

4. TRANSPORT - Fixation du versement transport, des tarifs des transports urbains et des frais de dossier pour les transports scolaires

Fixation du taux de versement transport à 0.6%

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-président en charge du transport et de l'aménagement de l'espace, rappelle que le Versement Transport a été instauré sur la CCSV en 2012 pour financer l'exploitation du réseau de transport Saônibus. Cette taxe est assise sur la masse salariale des entreprises et des administrations de plus de 9 salariés. Il est aujourd'hui de 0.5 % et s'applique sur le périmètre de transport urbain des 11 communes ex CCSV.

Le Conseil communautaire a validé (délibération 2015C95) l'extension de son périmètre de transports urbains sur l'ensemble des 19 communes de son territoire. Cette extension du PTU applicable à partir de la rentrée de septembre 2016, mettra sous compétence communautaire l'ensemble des transports (urbains et scolaires) sur les 19 communes et permettra à la Communauté de communes de réorganiser le réseau de transports urbains Saônibus afin de satisfaire les besoins de mobilité des habitants, mais aussi des personnes des territoires voisins travaillant dans la CCDSV. Ce réseau de transport vise à constituer une alternative à la voiture individuelle.

Sur la base des nouvelles dépenses relatives à ce réseau de transports 2016, et compte tenu de l'évolution de l'assiette de calcul du VT désormais applicable sur la masse salariale de plus de 11 salariés, de la possibilité de perception d'un VT Additionnel par le Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise sur notre territoire et de la prospective budgétaire du service transport, il est proposé de fixer un nouveau taux pour le versement transport à partir du 1^{er} juillet 2016.

Le taux proposé est de 0,60 %, soit le taux maximum autorisé par la loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 1 Abstention, 1 voix Contre (Olivier EYRAUD), 35 voix Pour :

- ✓ **Fixe** le taux du versement transport à compter du 1er juillet 2016 au taux de 0.6 % sur l'ensemble des 19 communes,
- ✓ **Mandate** le Président pour engager les procédures nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau taux.

Tarifs des transports publics et scolaires

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-président en charge du transport et de l'aménagement de l'espace, rappelle que l'extension du périmètre de transports urbains à l'ensemble des 19 communes du territoire communautaire, à partir de la rentrée 2016, mettra sous compétence communautaire l'ensemble des transports (urbains et scolaires) des 19 communes.

En parallèle, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée mettra en place à partir du 29 août 2016 un nouveau réseau de transports publics Saônibus, constitué de deux lignes régulières (1 et 2) et de 2 lignes mixtes (transport à la demande et régulière A et B) et de lignes virtuelles en transport à la demande.

Considérant que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée est compétente pour définir et valider les tarifs applicables à ces deux services, le Bureau, après avis de la commission, propose à compter du 29 août 2016 :

- D'appliquer des frais de dossier dégressifs en fonction du nombre d'enfants d'une même famille pour le service scolaire afin de couvrir les dépenses liées à la réalisation des cartes. Les tarifs annexes scolaires concernent des duplicatas ou pénalités de retard.
- D'appliquer au service de transports collectifs et au transport à la demande Saônibus les tarifs figurant au tableau ci-dessous avec tarifs réduits pour certaines catégories.
- De mettre en place une compensation directe aux abonnés mensuels et annuels des lignes départementales afin qu'ils paient le même prix qu'un abonnement Saônibus plein tarif (après la déduction éventuelle de la part employeur) soit 9 € à condition que les abonnés soient domiciliés sur le territoire de la CCDSV ou salariés dans une entreprise, administration, association... situées sur la CCDSV.

Le remboursement sera effectué directement auprès des abonnés sur demande écrite accompagnée des pièces justificatives (justificatif de domicile ou attestation de l'employeur) par la CCDSV une fois par trimestre. Le remboursement correspondra à l'écart entre l'abonnement aux lignes départementales, déduction faite de l'éventuelle participation de l'employeur à 50 %, et l'abonnement Saônibus plein tarif, déduction faite de l'éventuelle participation de l'employeur.

Les demandes de remboursements non effectuées dans les 6 mois (à trimestre échu) seront considérées caduques.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 1 Abstention (M Pierre PERNET), 1 Contre (M Olivier EYRAUD), et 35 Pour :

- ✓ **Approuve** les propositions de tarifications concernant les services transports urbains et scolaires ;
- ✓ **Décide** d'appliquer au service de transports collectifs et au transport à la demande Saônibus les tarifs figurant au tableau ci-dessous

TRANSPORTS URBAINS SAONIBUS TTC		
Billet à l'unité	Tout public / en vente auprès des conducteurs de bus / valable 1h avec correspondance / aller-retour autorisés	1 €
Carnet de 10 tickets	Tout public / en vente auprès des dépositaires et du transporteur / valable 1h avec correspondance / aller-retour autorisés	8 €
Abonnement mensuel plein tarif	26 ans et + Valable 1 mois calendaire (du 1er au 31 du mois)	18 €
Abonnement mensuel tarif réduit	- de 26 ans 65 ans et + Demandeur d'emploi (Valable 1 mois calendaire)	12 €
Abonnement mensuel social	Personne bénéficiaire de la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire) / valable 1 mois calendaire (du 1er au 31 du mois)	9 €
Enfant âgé de moins de 4 ans		Gratuité
Carte de transport	Pour tout abonnement (valable une année civile)	Gratuité à la création 5 € pour renouvellement
Duplicata de la carte d'abonnement mensuel		10 €

- ✓ **Décide d'appliquer** des frais de dossier dégressifs en fonction du nombre d'enfants d'une même famille pour le service scolaire et des tarifs annexes pour les duplicatas ou pénalités de retard selon le tableau suivant :

TRANSPORTS SCOLAIRES TTC		
Frais de dossier pour carte d'abonnement annuel au transport scolaire (10 mois année scolaire)	Élèves domiciliés <u>ET</u> scolarisés dans une des 19 communes de la CCDSV (écoles maternelle exclues sauf RPI et primaires uniquement en fonction des places disponibles)	30 € premier enfant 20 € second enfant 10 € à partir du 3 ^{ème} enfant
Duplicata de la carte scolaire		10 €
Pénalités de retard	Remise du dossier demande de transport scolaire après le 13 juillet	50 €
Amende	Pour non présentation de carte de transport scolaire après 3 avertissements	86 € (8 € si présentation dans les 8 js)
Allocation pour absence de transport	Élèves domiciliés <u>ET</u> scolarisés dans une des 19 communes : soit ne bénéficiant d'aucune desserte en transport scolaire et domicile ou établissement de secteur à + de 3 km soit domiciliés à + de 3 km d'une ligne de transport en commun existante desservant leur établissement de secteur avec ou sans correspondance	0,15 €/km

- ✓ **Décide de mettre en place** une compensation directe aux abonnés mensuels et annuels des lignes départementales afin qu'ils paient le même prix qu'un abonnement Saônibus plein tarif (après la déduction éventuelle de la part employeur) à condition que les abonnés soient domiciliés sur le territoire de la CCDSV ou salariés dans une entreprise, administration, association... situées sur la CCDSV.

- ✓ **Dit** que cette compensation se fera par remboursement direct auprès des abonnés sur demande écrite accompagnée des pièces justificatives (justificatif de domicile ou attestation de l'employeur) une fois par trimestre. Le remboursement correspondra à l'écart entre l'abonnement aux lignes départementales, déduction faite de l'éventuelle participation de l'employeur à 50 %, et l'abonnement Saônibus plein tarif, déduction faite de l'éventuelle participation de l'employeur. Les demandes de remboursements non effectués dans les 6 mois (à trimestre échu) seront considérées comme caduques.
- ✓ **Mandate** le Président pour engager les procédures nécessaires à la mise en œuvre de ces nouveaux tarifs sur le réseau de transports Saônibus et dans les transports scolaires.

5. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants communautaires au sein des syndicats de rivières (SRTC ou SIAH)

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée est substituée aux communes membres depuis le 1^{er} janvier 2016, dans les différents syndicats intercommunaux et organismes extérieurs qui exercent ces compétences devenues communautaires, comme c'est le cas pour le SIAH et le SRTC. Le conseil communautaire doit donc désigner ses représentants au sein de ces organismes selon les règles fixées dans leurs statuts respectifs, à savoir :

- SIAH (14 communes) : Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, soit 28 titulaires et 28 suppléants au total.
- SRTC (Ambérieux) : Un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Ces représentants peuvent être choisis au sein du conseil communautaire ou des conseils municipaux.

Après concertation avec les communes, une liste a été établie reprenant pour partie les représentants précédents des conseils municipaux.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et présentations.

Il est fait appel des candidatures pour ces différents organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Confirme** son adhésion au syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des environs de Trévoux (SIAH) et au syndicat des rivières du territoire de la Chalaronne (SRTC).
- ✓ **Décide** de ne pas procéder à l'élection de ces représentants au scrutin secret.
- ✓ **Désigne** les personnes figurant au tableau annexé à la présente pour la représenter au sein de ces syndicats.

6. ENVIRONNEMENT - Participation au Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Morbier-Formans

Le président indique que le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône a répondu en octobre 2015, à un appel à candidature portant sur les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) en région Rhône-Alpes.

Les PAEC permettent de mobiliser les aides des « Mesures Agro-Environnementale & Climatique » sur les territoires identifiés par les projets dits zone d'intervention prioritaire (ZIP).

Deux ZIP ont été identifiées par le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône :

- ZIP Dombes : 50 000 ha, 826 exploitations à dominante grandes cultures et polyculture-élevage.
- ZIP Formans-Morbier : 7 500 ha, 180 exploitations à dominante grandes cultures.

Parallèlement, l'EPTB Saône Doubs a déposé en septembre 2014, un PAEC portant sur cinq zones d'intervention prioritaire sur le Val de Saône en Rhône-Alpes :

- 2 ZIP à enjeux biodiversité : Sites Natura 2000 du Val de Saône dans l'Ain, et dans le Rhône.
- 3 ZIP à enjeux eau : Aires d'alimentation de captage Grenelle de Beauregard, de la Plaine des Chères, et de Civrieux-Massieux.

Le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône a donc sollicité les structures animatrices de contrat de rivière compétentes pour assurer l'animation agricole sur les deux zones définies dans son PAEC.

Ainsi, l'animation agricole de la ZIP de la Dombes sera assurée par le Syndicat Mixte Veyle Vivante, le Syndicat des Rivières des Territoires de la Chalaronne et la chambre d'agriculture de l'Ain.

Par ailleurs, compte tenu de la maîtrise d'ouvrage propre ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'EPTB pour différentes actions du contrat Saône, et du fait que l'établissement assure l'animation du programme d'actions portant sur l'Aire d'Alimentation de Captage de Civrieux-Massieux, le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône a confié à l'EPTB Saône & Doubs l'animation agricole de la ZIP Formans-Morbier pour les cinq années à venir.

C'est donc à ce titre, que l'EPTB sollicite la Communauté pour participer financièrement à cette animation.

L'animation PAEC sur le territoire du Formans-Morbier porte sur la période 2016 à 2021. Toutefois, la demande porte uniquement sur l'animation 2016, qui s'étendra du 1^{er} février au 31 décembre 2016.

Les dépenses induites par le projet représentent au total pour 2016, 6 285.95 €. Le plan de financement pour l'année 2016 prévoit des financements de l'Union Européenne (LEADER), de la CCDSV et une part d'autofinancement.

Le montant de la participation demandé à la CCDSV, pour l'animation 2016, est de 1 005,75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Décide** de participer pour l'année 2016 à l'animation agricole du PAEC de la ZIP du Formans-Morbier initié par le Syndicat avenir Dombes Saône et mis en œuvre par l'EPTB Saône Doubs ;
- ✓ **Attribue** à ce titre, une aide de 1 005.75€ pour l'année 2016 à l'EPTB Saône Doubs chargé de l'animation de ce programme ;
- ✓ **Mandate** le président pour mettre en œuvre la présente délibération.

7. AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Proposition de portage foncier par l'EPF de l'Ain : Ancienne gare de Reyrieux

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-président en charge du Transport et de l'Aménagement de l'espace, indique que la mairie de Reyrieux a saisi la CCDSV dans le cadre de la mise en vente par la SNCF d'une partie de la parcelle AS447 sur laquelle est édifée l'ancienne gare/maison de garde barrière de Reyrieux sur la ligne Lyon-Trévoux. La superficie détachée serait d'environ 800 m² sur la parcelle AS 477.

Cette parcelle est classée au PLU de la commune en emplacement réservé au profit de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV).

Un courrier resté sans réponse, avait été adressé à la SNCF en octobre 2014, suite à une première sollicitation de cette entreprise nationale. Compte tenu des travaux et de la vétusté de l'immeuble, la CCDSV proposait une acquisition pour l'euro symbolique. L'avis des domaines sollicité par la SNCF est à 39 000 €.

Après concertation avec la mairie de Reyrieux, il a été convenu que cette opportunité foncière devait être impérativement saisie et que la communauté de communes userait du droit de préemption que lui a délégué la commune sur cet emplacement réservé, destiné aux aménagements connexes à la voie ferrée (accès à la gare, stationnements).

Afin de ne pas charger financièrement le budget communautaire, il est proposé de faire appel à l'EPF de l'Ain pour négocier cette acquisition au meilleur prix et assurer un portage foncier sur 8 ou 10 ans.

Celui-ci a donné son accord et une convention de portage foncier, valant promesse d'achat entre les parties doit être établie ; Elle prévoit :

- L'acquisition par l'EPF de l'Ain d'un tènement d'environ 800 m² pris sur la parcelle AS 447 à Reyrieux, auprès de la SNCF ;
- L'engagement de la CCDSV à racheter au terme de 8 ans le bien désigné dans la convention,
- Le paiement par la CCDSV des frais de portage correspondant à 1.5 % du capital restant dû par an,
- Le remboursement immédiat à l'EPF des frais annexes tels que impôts fonciers, assurances, charges de propriété, ...

Le locataire éventuellement en place est maintenu à titre précaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Confie** à l'EPF de l'Ain l'acquisition auprès de la SNCF du tènement détaché de la parcelle AS 477 à Reyrieux pour environ 800 m² et le portage foncier de ce tènement pour une durée de 8 ans,
- **Approuve** la convention de portage foncier entre l'EPF de l'Ain et la CCDSV concernant le bien désigné plus haut,
- **Autorise** le Président à signer la convention de portage foncier après acquisition du bien ci-dessus désigné ainsi que tout document s'y rapportant.

8. ACTION SOCIALE – PETITE ENFANCE - Conventions avec les associations gestionnaires des équipements petite enfance

Renouvellement des conventions de partenariat pour la gestion des équipements petite enfance

Mme Anny SANLAVILLE, Vice-présidente en charge de l'Action sociale et du Logement, rappelle que les équipements d'accueil de la petite enfance, de compétence communautaire sont gérés par deux associations du territoire : Val Horizon et Espace talançonnais dans le cadre de conventions.

Ces conventions arrivent à échéance le 30 avril 2016.

Il est proposé de les reconduire, aux mêmes conditions et pour une période de 4 ans à compter de la date de signature, correspondant aux engagements contractuels pris avec la CAF.

Ces conventions et leurs annexes ont été remises avec le dossier du conseil.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 3 Abstentions (M. Claude TRASSARD, pouvoir Mme Gaëlle LICHTLE, M. Yann GALLAY) et 34 Pour :

- **Approuve** le renouvellement aux mêmes conditions et pour une période de 4 ans, des deux conventions de partenariat pour la gestion des équipements pour l'accueil de la petite enfance avec les associations Val'horizon et Espace talançonnais ;
- **Autorise** le Président à signer ces conventions de partenariat ainsi que tout document s'y rapportant.

9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'activités de Trévoux – vente de terrains

Vente terrain PA Trévoux – SCI CEMP

M. Richard SIMMINI, Vice-président chargé du Développement économique, de l'Emploi et de la Formation, rappelle au Conseil que la Communauté de communes Saône Vallée a délibéré en avril 2011 (délibération 2011C31) sur la vente d'un terrain de 2 733 m² sur le parc d'activités de Trévoux à la SCI CEMP (lot 21 de la ZAC Forquevaux). Cette délibération a été modifiée par la suite (délibération 2012B15) pour la rendre conforme à la nouvelle législation sur la TVA sur marge.

Le montant de cette vente a été négocié au prix de 79 976 € HT, soit 2 293 m² à 32 € HT/m² et 440 m² à 15 € HT/m² (bande d'accès au terrain).

Au fil du temps, et compte tenu du contexte de la zone d'activités, la SCI CEMP s'est orientée vers la création d'un pôle de services au bénéfice des entreprises : Restaurant, salle de fitness notamment.

La superficie du bâtiment est de 600 m² (RDC et R+1). Le permis de construire a été obtenu en 2015 et il est actuellement purgé de tous recours.

Afin de finaliser la vente de ce terrain pour fin mars 2016, une nouvelle délibération du Conseil de la Communauté de communes est nécessaire afin d'actualiser le taux de TVA. Celui appliqué en 2012 était de 19,6 %. Le taux actuel de la TVA est de 20 %.

Le nouveau calcul de la TVA sur marge s'établit comme suit :

	Surface Vendue (m ²)	Prix d'acquisition		Prix de vente		Marge	TVA sur marge (20 %)
		€/m ²	Montant	€/m ² HT	Montant HT		
PA Trévoux	2 293	4,24 €	9 722,32 €	32 €	73 376,00 €		
SCI CEMP	440	4,24 €	1 865,60 €	15 €	6 600,00 €		
Total	2 733		11 587,92 €		79 976,00 €	68 388,08 €	13 677,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- ✓ **De confirmer** la vente du terrain à la SCI CEMP ou tout autre entité qui lui serait substituée, au prix négocié antérieurement, soit 79 976 € HT.
- ✓ **De modifier** la délibération 2012B15 du 9 mars 2012 en précisant que le nouveau taux de TVA applicable (20%), fait ressortir un montant de TVA sur marge de 13 677.62€.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer l'acte de vente et tous autres documents relatifs à ce dossier.

Vente terrain parc d'activités de Trévoux – LINEAX

M. Richard SIMMINI, Vice-président chargé du Développement économique, de l'Emploi et de la Formation, indique que la société LINEAX, actuellement basée à Reyrieux, souhaite acquérir un terrain sur le parc d'activités de Trévoux (parcelle AB 742) de 1709 m², situé au carrefour de la route de Saint-Bernard et de l'allée de Fétan.

Une précédente entreprise (TCE) intéressée par ce terrain n'a pas donné suite à la promesse de vente approuvée par délibération 2015C52 du 13 avril 2015 du conseil communautaire.

La société LINEAX, créée en 2005, installe la signalisation routière horizontale et verticale, la signalisation industrielle, le marquage routier et le mobilier urbain. Elle intervient dans un rayon de 200 km autour de Reyrieux. LINEAX souhaite se développer et prévoit la construction d'un local de 400 m².

Un accord financier a été conclu sur les bases suivantes :

- Vente du terrain au prix forfaitaire pour 1 709 m² de 70 000 € HT. Le service des Domaines a été sollicité pour avis sur cette base.
- Prise en charge par LINEAX des frais de raccordements aux réseaux eaux usées et eau potable réalisés par la CCDSV lors de la réalisation du rond-point de la route de Saint-Bernard.
- Prise en charge par LINEAX des frais d'extension du réseau électrique réalisés par la CCDSV.

La TVA concernant cette transaction porte sur la marge qui résulte de la différence entre le prix d'acquisition initiale du ou des terrains formant le lot vendu et son prix de vente, selon le tableau suivant :

Surface vendue (m ²)	Prix d'acquisition		Prix de vente (HT)		Marge	TVA sur marge (20%) €/m ²
	€/m ²	Montant	€/m ²	Montant		
1 709	35,59	60 823,31	40,96	70 000,00	9 176,69	1 835,33

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- ✓ **De rapporter** la délibération 2015C52 du 13 avril 2015, portant sur la vente de la parcelle AB 742 à la société TCE.
- ✓ **D'approuver** la vente de la parcelle AB 742 d'une superficie de 1709 m² sur le Parc d'activités de Trévoux, à la société LINEAX ou tout autre entité qui lui serait substituée, aux conditions financières suivantes :
 - Prix forfaitaire de 70 000 € HT pour 1 709 m² ;
 - Prise en charge des frais de raccordements aux réseaux eaux usées et eau potable, réalisés par la CCDSV pour un montant de 7 097 € HT ;
 - Prise en charge des frais d'extension du réseau électrique réalisés par la CCDSV pour un montant de 6029,42 € HT
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer l'acte de vente et tous autres documents relatifs à cette vente.

10. Questions diverses

Publicités et enseignes : M. Bernard REY demande à ce qu'une mise à jour du règlement de la publicité et des enseignes établi sur 6 communes de Saône vallée soit effectuée. La réglementation nationale a changé et il est nécessaire pour les communes de connaître à quel dispositif se référer. M. Etienne SERRAT indique que ce sujet a été abordé par la commission environnement qui fera des propositions prochainement.

PLUi : M. Bernard REY souhaite connaître l'avancement de la réflexion sur un éventuel PLUi. Le président rappelle que le préalable à l'engagement de la communauté dans un PLUi, est la formalisation du projet de territoire en accord avec les communes. M. Jean-Claude AUBERT précise que la consultation pour confier cette mission à un bureau d'études est terminée, le choix s'est porté sur le cabinet ARGOS de Grenoble et que le marché est en cours de signature.

La séance est levée à 23h15.

Le Président
Bernard GRISON

Prochaine réunion du Conseil Communautaire le 11/04/2016

Bilan des acquisitions et cessions immobilières exercice 2015

(Loi n° 95-127 du 8 février 1995)

Budget Principal

Acquisitions:

vendeurs	Références de l'immeuble	Prix TTC	Observations
SAFER RHONE ALPES	Commune de Saint Bernard Terrains parking bords de Saône Lieu-dit En Prière et Grandes Bruyères Section AA n°8 et 22 pour un total de 28 940m ²	12 800€	
M. et Mme BOIREAUD	Commune de Ars sur Formans Historial Section A n° 1073 et 1074 de 721 m ²	461 694,18€	

Budget Immobilier d'entreprises DSV

Acquisitions :

Vendeur	Références de l'immeuble	Prix hors TVA sur marge	Observations
M. NOYERIE	Commune de Civrieux Ferme au lieu dit « la bergerie» Section ZL n° 98 de 3 764 m ²	554 856€	

Budget Aménagement des Zones d'Activité DSV

Cessions :

Acquéreurs	Références de l'immeuble	Prix hors TVA sur marge	Observations
SCI MES AMIS	Commune de Fareins ZA la Gravière -Lieu-dit « La Gravière » Section AO n° 67, 74,78,79 pour un total de 3 361m ²	32 850€	
SCI LA GRAVIERE	Commune de Fareins ZA la Gravière -Lieu-dit « La Gravière » Section AO n° 81 pour un total de 3 026m ²	30 260€	Société ROGNARD
SCI JRGS	Commune de Civrieux Technoparc -Lieu-dit « Fagne » Section ZW n° 170 et 173 pour un total de 2 855m ²	128 475 €	Société SNH

Acquisitions :

Vendeurs	Références de l'immeuble	Prix	Observations
EPF de L'AIN	Commune de CIVRIEUX : Lieu dit « En Belevard » -Section ZW n° 30 de 150 m ² -Section ZW n° 31 de 7 030 m ² -Section ZW n° 33 de 16 390 m ² -Section ZW n° 34 de 16 570 m ² -Section ZW n° 35 de 16 890 m ² -Section ZW n° 110 de 6 245 m ² -Section ZW n° 114 de 75 711 m ²	1 329 953,30 €	Technoparc de Civrieux – Phase 2
DEPARTEMENT DE L'AIN	Commune de CIVRIEUX : Lieu dit « Fagne » -Section ZW n° 162 de 410 m ² -Section ZW n° 164 de 1 782 m ² -Section ZW n° 165 de 505 m ² -Section ZW n° 166 de 156 m ²	998,55 €	Technoparc de Civrieux

GEMAPI (SIAH) - DELEGUES CCDSV - TITULAIRES 16 communes membres dont 14 CCDSV

N°	TITRE	PRENOM	NOM	FONCTION	VILLE
1	Madame	Katindra	BESTION	Titulaire	ARS SUR FORMANS
2	Monsieur	Pierre Olivier	MONTOIS	Titulaire	ARS SUR FORMANS
3	Monsieur	Roger	CHORIER	Titulaire	CIVRIEUX
4	Monsieur	Gilles	CREMET	Titulaire	CIVRIEUX
5	Monsieur	Jean-François	CHANTELOUBE	Suppléant	FRANS
6	Monsieur	Jean-Pierre	MILTON	Suppléant	FRANS
7	Monsieur	Bruno	HENRY	Titulaire	MASSIEUX
8	Monsieur	Bernard	GRISON	Titulaire	MASSIEUX
9	Madame	Valériane	CHIRON	Titulaire	MISERIEUX
10	Monsieur	Gabriel	AUMONIER	Titulaire	MISERIEUX
11	Monsieur	Claude	FRECHARD	Titulaire	PARCIEUX
12	Monsieur	Vincent	LAUTIER	Titulaire	PARCIEUX
13	Monsieur	Michel	DUROUSSIN	Titulaire	RANCE
14	Monsieur	Gilbert	MONNET	Titulaire	RANCE
15	Monsieur	Michel	DESPRAT	Titulaire	REYRIEUX
16	Monsieur	Pierre	GUICHARD	Titulaire	REYRIEUX
17	Monsieur	Francis	BLOCH	Titulaire	SAINT BERNARD
18	Monsieur	Lionel	BOYER	Titulaire	SAINT BERNARD
19	Monsieur	Frédéric	VALLOS	Titulaire	SAINT DIDIER DE FORMANS
20	Monsieur	Michel	DERAY	Titulaire	SAINT DIDIER DE FORMANS
21	Monsieur	Christian	BAISE	Titulaire	SAINT JEAN DE THURIGNEUX
22	Monsieur	Hervé	ODET	Titulaire	SAINT JEAN DE THURIGNEUX
23	Monsieur	Didier	ALBAN	Titulaire	SAINTE EUPHEMIE
24	Monsieur	Philippe	MOREL	Titulaire	SAINTE EUPHEMIE
25	Monsieur	Pierre	LUCIDOR	Titulaire	TOUSSIEUX
26	Monsieur	Gérard	POYET	Titulaire	TOUSSIEUX
27	Monsieur	Denis	BIDAULT	Titulaire	TREVOUX
28	Monsieur	Jean-Pierre	SAINT CYR	Titulaire	TREVOUX

GEMAPI (SIAH) - DELEGUES CCDSV - SUPPLEANTS

N°	TITRE	PRENOM	NOM	FONCTION	VILLE
1	Madame	Christiane	MARTIN	Suppléant	ARS SUR FORMANS
2	Monsieur	Philippe	CINIER	Suppléant	ARS SUR FORMANS
3	Madame	Graziella	PIRO	Suppléant	CIVRIEUX
4	Monsieur	Robin	CROLAS	Suppléant	CIVRIEUX
5	Monsieur	Pascal	CUNY	Suppléant	FRANS
6	Monsieur	Jean-Philippe	GUILLAUD	Suppléant	FRANS
7	Madame	Elisabeth	GUILLOT	Suppléant	MASSIEUX
8	Monsieur	Pierre Eugène	CAILLOCE	Suppléant	MASSIEUX
9	Monsieur	Etienne	SERRAT	Suppléant	MISERIEUX
10	Monsieur	Bernard	LOUIS	Suppléant	MISERIEUX
11	Monsieur	Michel	BADOIL	Suppléant	PARCIEUX
12	Madame	Annie	SKRZYPCZAK- DEVOUCOUX	Suppléant	PARCIEUX
13	Monsieur	Eric	MICHEL-PROST	Suppléant	RANCE
14	Madame	Brigitte	COULON	Suppléant	RANCE
15	Madame	Nathalie	BARDE	Suppléant	REYRIEUX
16	Monsieur	Jean-François	CREVAT	Suppléant	REYRIEUX
17	Monsieur	Pierre-Louis	BALLET	Suppléant	SAINT BERNARD
18	Monsieur	Peter	WATSON	Suppléant	SAINT BERNARD
19	Madame	Françoise	DUVILLARD	Suppléant	SAINT DIDIER DE FORMANS
20	Monsieur	Julien	PEREME	Suppléant	SAINT DIDIER DE FORMANS
21	Monsieur	Jean-Pierre	RIBAUT	Suppléant	SAINT JEAN DE THURIGNEUX
22	Madame	Aurélie	ANDREANI	Suppléant	SAINT JEAN DE THURIGNEUX
23	Monsieur	Gilles	LEMOINE	Suppléant	SAINTE EUPHEMIE
24	Monsieur	Franck	BERNARD	Suppléant	SAINTE EUPHEMIE
25	Madame	Bernadette	COQUE	Suppléant	TOUSSIEUX
26	Monsieur	Patrice	LANSARD	Suppléant	TOUSSIEUX
27	Monsieur	Claude	TRASSARD	Suppléant	TREVOUX
28	Monsieur	Aurélien	TESSIAUT	Suppléant	TREVOUX

GEMAPI (SRTC) - DELEGUES CCDSV

N°	TITRE	PRENOM	NOM	FONCTION	VILLE
1	Monsieur	Christian	ODDON	Titulaire	AMBERIEUX EN DOMBES
2	Monsieur	Pierre	PERNET	Suppléant	AMBERIEUX EN DOMBES

